

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Affaire suivie par : Richard MIR

Beauvais, le 11 MAI 2009

Tél. : 03 44 06 12 55 /12.69 ou 12.68  
Fax : 03 44 06 12 56  
collectivites-locales@oise.pref.gouv.fr

**URGENT - PLAN DE RELANCE - FCTVA**

Le Préfet de l'Oise

à

Monsieur le Président du Conseil général de l'Oise  
Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les Présidents des EPCI  
autres que ceux à fiscalité propre  
Monsieur le Président du Conseil d'administration du SDIS  
Monsieur le Président du Centre départemental de gestion  
de la fonction publique territoriale de l'Oise

Pour information à  
Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

**Objet** : Plan de relance de l'économie - remboursement anticipé des attributions du Fonds de compensation pour la TVA

L'article 5 de la loi de finances rectificative n° 2009-431 du 20 avril 2009 a porté au 15 mai 2009 la date limite de signature de la convention avec l'Etat relative au remboursement anticipé du FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer des conséquences de ce report.

En premier lieu, les états déclaratifs des dépenses 2008, qui vous permettront d'obtenir le remboursement de la TVA, doivent désormais être transmis à la préfecture avant le 1<sup>er</sup> juin 2009. Toutefois, afin de faciliter le traitement de ces états par mes services, je vous invite à me les faire parvenir le plus tôt possible.

En second lieu, les attributions de FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 seront versées avant le 31 juillet 2009 aux collectivités qui auront conventionné avec l'Etat.

Je précise que ces délais s'appliquent à l'ensemble des conventions qui ont été signées sans qu'il y ait lieu de les rectifier.

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions complémentaires que vous jugeriez utiles.



Philippe GRÉGOIRE